



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 22 septembre 2011
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- Après étude du préavis municipal No 2/2011 concernant la

Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2011-2016

- Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Après lecture du rapport de la commission de gestion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N°2/2011 par

23 OUI - 0 NON - 0 ABSTENTION

soit de

- **D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes les instances judiciaires cantonales pour la durée de la législature 2011-2016.**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 22 septembre 2011

Le Président :
Pascal Contegat

La Secrétaire :
Sabrina Aeberli

